



**COMMUNE**  
DE SANCEY (DOUBS)

12 rue du 7 septembre 1944  
25430 SANCEY  
Tél. 03 81 86 32 60  
[mairie.sancey@orange.fr](mailto:mairie.sancey@orange.fr)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 25 mars 2022 à 20h**

**Salle du Vallon - CCPSB**

Le conseil municipal de la commune de SANCEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, maire de SANCEY.

Présents : Yves BRAND, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Christiane COUR, Jean-François CUENOT, Guy DEFRASNE, Danièle DROMARD, Damien GRAIZELY, Alvine GROSJEAN, Philippe JOUILLEROT, Karine MANFROI, Catherine MARANDET, Eric NOIROT, Béatrice RENARD, Virginie RENOUD, Dominique ROUHIER, Stéphanie ROUSSEY.

Absents excusés : Thierry BIGUENET

Jean-Charles POUX a donné procuration à Dominique ROUHIER jusqu'à son arrivée (20H15- Point 2 de l'ordre du jour)

*Secrétaires de séance* : Yves BRAND et Jeanne-Antide CANTIN sont nommés secrétaires de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal

### ORDRE DU JOUR :

01 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2022

02 - Décisions

03 - Transfert excédent BP eau à CCPSB (Reprise de résultats par la CCPSB dans le cadre des compétences Eau/Assainissement)

04 - Convention avec CCPSB pour mise à disposition RDC bâtiment rue Joseph Montravers, ex-école maternelle

05 - Personnel : suppression de poste et création de poste (administratif)

06 - Création Commission DSP eau potable

07- Vente de lots de bois par soumission cachetée

08 - Licence IV La Baume

09 - Avenant marché CLIMENT quartier du long (aménagement paysager, bornes Ste JA)

10- Aménagement Rue De Lattre de Tassigny

11- Offre à chaque JSP : une place au cinéma de Charmoille, pour le film « Notre Dame brûle »

12- Affaires diverses.

- Elections : tours de garde

## **01- Approbation du procès-verbal de la réunion**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Le PV de la réunion du 11 février 2022 à 20H00  
En l'absence d'observation, il considère le compte rendu approuvé.

## **02- Décisions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;

➤ Monsieur Le Maire informe l'assemblée des décisions prises :

### **1. Contrat de maintenance DAE Sérénité des deux défibrillateurs**

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un contrat de maintenance DAE Sérénité pour le suivi, l'entretien, la remise à jour, et le remplacement des packs électrodes/batterie adultes et pédiatriques des deux défibrillateurs situés à l'extérieur de la Mairie, et à la MAM :

**Décision 22 / 01 : signature du contrat de maintenance DAE Sérénité pour deux défibrillateurs couvrant la période du 01/03/2021 au 28/02/2025 pour un montant de redevance annuelle de 110.00 € H.T par appareils, consommables et déplacements inclus.**

### **2. Travaux complémentaires pour la 2e tranche Mairie Etage concernant la réalisation d'une chape légère**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux complémentaires pour la 2e tranche Mairie Etage concernant la réalisation d'une chape légère

**Décision 22 / 02 : Validation devis SALVI pour réalisation d'une chape légère d'un montant de 1 300.00 € HT.**

### **3. Travaux complémentaires pour la 2e tranche Mairie Etage concernant la réalisation de 10 dés béton supplémentaires pour l'installation de l'escalier métallique**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux complémentaires par l'ajout de 10 dés bétons supplémentaires pour l'installation de l'escalier métallique dans la réalisation des travaux Mairie Etage 2e Tranche ; et de valider la suppression des postes non effectués

**Décision 22 / 03 : Validation devis SALVI pour réalisation de 10 dés béton supplémentaires pour l'installation de l'escalier métallique d'un montant de 2 302,42 € HT.**

### **4. Travaux pour la 2e tranche Mairie Etage Lot 9 Déclaration Sous-traitance à Espace Rénovation**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la déclaration DC4 de la SARL AEF pour le lot 09 : Élévateur PMR auprès de son sous-traitant ESPACE RENOVATION dans la réalisation des travaux Mairie Etage 2e Tranche

**Décision 22 / 04 :**

→ **Adoption de la déclaration DC4 de la SARL AEF pour le lot 09 : Élévateur PMR auprès de son sous-traitant ESPACE RENOVATION dans la réalisation des travaux Mairie Etage 2e Tranche**

→ **Signature de la déclaration DC4 d'un montant de 2 655.00 € HT**

## **5. Travaux complémentaires pour la 2e tranche Mairie Etage concernant le lot 4 : Plâtrerie – Peinture – Plafonds – Sols souples**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les travaux supplémentaires : plafond sous trémie escalier, habillage de la cheminée, et placo passage dégagement sas dans la réalisation des travaux Mairie Etage 2° Tranche

**Décision 22 / 05 : Validation devis GROSPERRIN d'un montant de 1 360.00 € HT.**

## **03 - - Transfert excédent BP eau à CCPSB (Reprise de résultats par la CCPSB dans le cadre des compétences Eau/Assainissement)**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a prévu un transfert automatique des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026 avec toutefois la possibilité, pour les communautés de communes qui le souhaiteraient, d'opérer un transfert volontaire avant cette date butoir.

La Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe a précisé, lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021, proposé une modification des statuts de la manière qui suit : Il est inséré deux nouveaux alinéas au sein de l'article 3, « compétences obligatoires » :

5. Assainissement des eaux usées

6. Eau

La commune a approuvé cette modification statutaire par délibération en date du 22 décembre 2021. Cette compétence étant assurée par la Communauté de communes, pour la commune de SANCEY à compter du 1er janvier 2022, le budget annexe eau de la commune doit être clôturé et les résultats repris.

Il est rappelé le principe selon lequel les soldes du bilan de sortie du budget annexe de l'eau clos doit être réintégré dans la comptabilité principale de la commune par reprise en balance d'entrée.

S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), il apparaît cohérent que les résultats budgétaires de l'exercice précédent, excédents ou déficits, qui sont la résultante de l'activité exercée soient transférés à la Communauté de communes afin d'assurer une gestion dans la continuité.

Aussi est-il proposé de reprendre au budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe clos puis d'opérer un transfert de ces résultats à la Communauté de communes.

C'est en ce sens que la Communauté de communes délibère de son côté en faveur de la reprise de ces résultats de clôture. La reprise au budget principal et le transfert des résultats à la Communauté doit se traduire par des écritures budgétaires réelles :

- En cas d'excédent d'exploitation :
  - o Reprise au budget principal de la commune de l'excédent de fonctionnement, soit 98 602.38 €
  - o Transfert à la Communauté de communes de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, à savoir une dépense pour la commune au compte 6588
- En cas de solde positif de la section d'investissement :
  - o Reprise du solde positif de la section d'investissement, soit 46 757.80 €
  - o Transfert à la Communauté de communes de l'intégralité du solde d'investissement, à savoir une dépense au compte 1068 de la commune.

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Valider la reprise du résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement au budget principal de la commune.**
  - **TRANSFERER à la Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe le solde de fonctionnement et le solde positif de la section d'investissement, dans leur intégralité.**
  - **AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes autres mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

## **04 - Convention avec CCPSB pour mise à disposition RDC bâtiment rue Joseph Montravers, ex-école maternelle**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention avec la CCPSB pour mise à disposition gratuite du RDC bâtiment rue Joseph Montravers, ex-école maternelle, pendant la durée de la convention pour les besoins et travaux suivants : réalisation d'études préalables et réalisation d'un espace coworking « tiers-lieux »

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Valider la convention avec la CCPSB pour mise à disposition RDC bâtiment rue Joseph Montravers, ex-école maternelle (la convention sera jointe à la délibération)**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **05 - Personnel : suppression de poste et création de poste (administratif)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- que Madame Annie MOUREY, cadre A, fait valoir ses droits à la retraite au 01/10/2022 : afin de régulariser son épargne temps et congés, Annie est présente en mairie le mardi et jeudi du 01/03/2022 au 30/06/2022, puis en congés à temps plein du 01/07/2022 au 30/09/2022 et sera en retraite effective au 01/10/2022.
- que Madame Céline BIGUENET a demandé une mutation pour être à temps complet à la CCPSB.

Par conséquent, il y a lieu :

- de supprimer le poste d'attaché, cadre A, à temps complet au 01/10/2022 ;
- de créer un poste d'agent administratif à temps complet à compter du 14/03/2022 ;
- de supprimer les 2 postes d'agents administratifs à temps partiel ( 15h00 et 16h00)
- de créer un poste d'agent administratif à temps partiel de 22h00 à compter du 21/03/2022

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Valider les suppressions de postes :**
    - Attaché, cadre A, à temps complet**
    - Adjoint administratif, catégorie C, à temps partiel 15h00**
    - Adjoint administratif, catégorie C, à temps partiel 16h00**
  - **Valider les créations de postes :**
    - Adjoint administratif, catégorie C, à temps complet**
    - Adjoint administratif, catégorie C, à temps partiel 22h00**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## 06 - Création Commission DSP eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte et les enjeux de la Mission d'AMO (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage). Ce Marché a été attribué à l'entreprise Collectivité Conseil pour le renouvellement de la DSP Service Public Eau potable, validée par délibération du Conseil Municipal, séance du 11 février 2022, DCM2022/008. D'une part, la Commune de Sancey le Grand assure la gestion de son service public au moyen d'une délégation de service public par voie d'affermage avec la société Gaz & Eaux depuis le 1er janvier 2011. Le contrat a fait l'objet de 2 avenants ne modifiant pas sa durée initiale. Son échéance est fixée au 31 décembre 2022. D'autre part, la compétence eau potable a été récemment transférée à la Communauté de Communes du Pays de Sancey – Belleherbe CCPSB (au 1er janvier 2022) et une convention de délégation de compétence a été délibérée entre la Commune de Sancey et la CCPSB lui octroyant l'exercice de la compétence eau potable au nom et pour le compte de la CCPSB, dont son exploitation courante. Ainsi, la Commune souhaite anticiper l'échéance de son contrat d'affermage actuel en s'assurant les services d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage AMO pour mener à bien une procédure de consultation en vue de renouveler la délégation de service public pour l'exploitation de son service public de l'eau potable. Le choix du mode de gestion ayant été délibéré en faveur d'une concession de service public, la Commune attend à ce stade de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage AMO les prestations suivantes : La rédaction du dossier de consultation des entreprises en vue de l'exploitation du service de l'eau potable, tenant compte des objectifs stratégiques pour le Service et des ambitions des élus. L'accompagnement de la Commune tout au long de la procédure, en particulier pour l'analyse des offres et les négociations avec les candidats permettant d'optimiser le jeu de la concurrence dans le respect plein et entier de l'égalité de traitement des entreprises, la mise au point du contrat de concession final avant légalisation, La sécurisation juridique de la procédure de mise en concurrence.

### **ORGANISATION ET CALENDRIER D'INTERVENTION**

Le Directeur de projet, Bruno LEGROS, localisé à Aix les bains (73), sera l'interlocuteur principal de la collectivité ; il aura la charge de gérer les demandes d'informations et de documents, de coordonner les travaux de l'équipe en lien avec les différentes parties prenantes et d'en présenter les résultats à la Collectivité. 1ere réunion de lancement 2 mars 2022 :

- Présentation du DCE : **25 avril – 09h00**
- Visite des ouvrages du service aux soumissionnaires : **21 juin 13h30**
- Présentation en CDSP de l'analyse des offres initiales : **le 28 septembre 10h00**, la journée complète, à savoir CDSP à 10h00 puis auditions des candidats à partir de 13h30 (1.5h par candidat). Les horaires de chaque candidat seront définis à réception des offres
- Présentation des offres négociées finales (CDSP conseillée non obligatoire) : **15 novembre 2022 14h00** visio
- Date de réception des offres : proposé le mardi 30 août 2022 à 12h00.
- Enfin, **un Conseil Municipal devra avoir lieu semaine 49**

Considérant qu'il y a lieu de créer une Commission DSP Eau Potable, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal :

#### Sont candidats les délégués titulaires suivants :

- M. Jean-François CUENOT
- M. Guy DEFASNE
- M. Damien GRAIZELY

#### Sont candidats les délégués suppléants suivants :

- M. Dominique ROUHIER
- Mme J. Antide CANTIN
- Mme Danièle DROMARD

Ont obtenu la majorité absolue :

Délégués titulaires :

- M. Jean-François CUENOT
- M. Guy DEFASNE
- M. Damien GRAIZELY

Délégués suppléants :

- M. Dominique ROUHIER
- Mme J. Antide CANTIN
- Mme Danièle DROMARD

Ces personnes sont désignées délégués titulaires et délégués suppléants

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Confirmer le choix du mode de gestion en faveur d'une concession de service public,**
  - **Créer une Commission DSP Eau Potable :**  
**Membres délégués titulaires : Jean-François CUENOT, Guy DEFASNE, Damien GRAIZELY**  
**Membres délégués suppléants : Dominique ROUHIER, J. Antide CANTIN, Danièle DROMARD**
  - **Valider le calendrier proposé,**
  - **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## 07 - Vente de lots de bois par soumission cachetée

Monsieur le Maire et le responsable de la commission forêts présentent à l'assemblée l'ouverture des plis de la vente de lots de bois par soumission cachetée (vente affichée le 05 mars 2022)

Les soumissions étaient à remettre en mairie pour le vendredi 18 mars 2022 à 12h00.

- Nombre de lots proposés : 33
- Nombre de lots soumissionnés : 17 pour 8 dossiers reçus
- Nombre de lots n'ayant pas reçu de soumission : 16

- Montant des offres reçues :

LOT 3	24.00 €	LOT 16	30.00 €	LOT 22	68.00 €
LOT 4	85.00 €	LOT 17	121.90 €	LOT 23	44.00 €
LOT 7	41.00 €	LOT 18	122.00 €	LOT 24	67.00 €
LOT 8	65.15 €	LOT 19	165.00 €	LOT 25	50.00 €
LOT 9	40.95 €	LOT 20	110.00 €	LOT 26	57.00 €
LOT 15	36.00 €	LOT 21	52.00 €		

➤ **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**

• **Valider l'attribution des lots de bois suivant les soumissions déposées :**

MOUGEY Gaston	LOT 3	24.00 €
	LOT 25	50.00 €
CUENOT Pascal	LOT 4	85.00 €
	LOT 18	122.00 €
	LOT 19	165.00 €
	LOT 20	110.00 €
CUENOT Gabriel	LOT 7	41.00 €
MOUREY Jacques	LOT 8	65.15 €
COURGEY Bernard	LOT 9	40.95 €
VERDOT Joël	LOT 17	121.90 €
Devaux Denis	LOT 21	52.00 €
	LOT 22	68.00 €
	LOT 23	44.00 €
	LOT 24	67.00 €
NOIROT Jean-Claude	LOT 15	36.00 €
	LOT 16	30.00 €
	LOT 26	57.00 €

Soit 17 lots pour un montant total de 1 179.00 €

• **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **08 - Licence IV La Baume**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier d'un porteur de projet privé qui souhaite acquérir la licence IV dont la commune de SANCEY est propriétaire

Après consultation des services de la Préfecture, Monsieur Remy PACQUIER confirme les différentes potentialités d'exploitation de la licence IV :

- Vente

- Mise à disposition, l'exploitant étant soumis à formation spécifique « permis d'exploitation » et déclaration 11542\*05. Ce permis est délivré à l'issue d'une formation effectuée auprès d'un organisme agréé.

Au vu des obligations préfectorales pour une location (où la Commune reste responsable de la Licence), Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre la Licence au prix de 5 000 € avec un droit de préférence en cas de cession.

➤ **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**

• **Vendre la Licence IV à la SAS SOURCE DE LA BAUME au prix de 5 000 € avec un droit de préférence**

• **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **09 Avenant marché CLIMENT quartier du long (aménagement paysager, bornes Ste JA)-**

Dans le cadre de la réalisation du marché attribué à l'entreprise CLIMENT « Aménagement du quartier du Long - Voies actives à Sancey », il y a lieu d'améliorer le secteur aux abords de la Boulangerie 15 Grande Rue, 25430 Sancey ainsi qu'à proximité de la borne touristique Ste J. Antide (subvention AMI Avenir Montagne) et également effectuer des travaux supplémentaires pour récupération des eaux pluviales.

L'avenant chiffré par l'entreprise CLIMENT, qui détient le marché initial, se monte à 50 199.11 € HT

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Approuver et valider l'avenant au marché CLIMENT quartier du Long (Aménagement paysager, bornes Ste Jeanne Antide) pour un montant de 50 199.11 € HT**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet**

## **10 Aménagement Rue De Lattre de Tassigny**

Une consultation a été lancée pour recruter une entreprise ou un groupement d'entreprises pour réaliser les travaux et des équipements, correspondant à

### **Aménagement de la rue De Lattre de Tassigny - RD464**

La consultation est passée dans le respect des dispositions. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au journal L'Est Républicain par la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), et publié le 07 février 2022.

Ce même jour, les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) étaient téléchargeables sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

La date limite de remise des offres (DLRO) a été fixée au lundi 07 mars 2022 à 12 heures.

### Candidatures :

Le nombre de dossiers retirés est de 18.

Le nombre de dossiers reçus est de 4.

Le nombre de dossiers pouvant être ouverts est de 4.

La CAO, présidée par le maire en exercice, Frédéric CARTIER, et réunie le mercredi 10 mars 2022 à 16 heures, examine donc les dossiers suivants :

**Tableau récapitulatif des offres des entreprises :**

	<b>OFFRE H.T. TOTALE</b>
<b>CLIMENT TP</b>	<b>394 531,00 €</b>
<b>ROGER MARTIN</b>	<b>392 688,00 €</b>
<b>COLAS</b>	<b>394 964,00 €</b>
<b>BONNEFOY</b>	<b>480 083,70 €</b>

**Le tableau suivant présente le calcul de la note obtenue par chaque entreprise :**

	<b>Calcul</b>	<b>Notation</b>
<b>CLIMENT TP</b>	$392\,688,00 / 394\,531,00 \times 40$	<b>39.81 / 40</b>
<b>ROGER MARTIN</b>	$392\,688,00 / 392\,688,00 \times 40$	<b>40 / 40</b>
<b>COLAS</b>	$392\,688,00 / 394\,964,00 \times 40$	<b>39.77 / 40</b>
<b>BONNEFOY</b>	$392\,688,00 / 480\,083,70 \times 40$	<b>32.72 / 40</b>

L'estimation provisoire des travaux, établie par le maître d'oeuvre et sur laquelle se base les opérateurs économiques, s'élève à : Tranche ferme 406 263,00 € HT, PSE 40 150,00€ HT soit 446 413,00 € HT

**DECISION**

Au vu des éléments ci-dessus, la CAO décide d'autoriser l'analyse des 4 offres identifiées ci-dessus, en application des critères cités dans le Règlement de Consultation.

**E3 - Classement des offres.**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	<b>CLIMENT</b>	<b>ROGER MARTIN</b>	<b>COLAS</b>	<b>BONNEFOY</b>
<b>Critère N°1 - PRIX</b>				
<b>Note sur 40</b>	<b>39.81</b>	<b>40</b>	<b>39.77</b>	<b>32.72</b>
<b>Critère n°2- VALEUR TECHNIQUE</b>				
<b>Note sur 60</b>	<b>58.00</b>	<b>57,00</b>	<b>57.00</b>	<b>58.00</b>
<b>TOTAL /100</b>	<b>97.81/100</b>	<b>97/100</b>	<b>96.77/100</b>	<b>88.72/100</b>

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CLIMENT TP
2	ROGER MARTIN
3	COLAS
4	BONNEFOY

Comme le règlement de consultation le prévoit, le pouvoir adjudicateur décide de lancer une phase de négociations avec les 4 candidats.

La CAO, présidée par le maire en exercice, Frédéric CARTIER, et réunie le jeudi 24 mars 2022 à 11h00, examine donc les dossiers suivants :

**Tableau récapitulatif des offres des entreprises :**

	OFFRE H.T. TOTALE
CLIMENT TP	390 000,00 €
ROGER MARTIN	392 688,00 €
COLAS	386 979.00 €
BONNEFOY	466 297.60 €

**Le tableau suivant présente le calcul de la note obtenue par chaque entreprise :**

	Calcul	Notation
CLIMENT TP	$386\,979.00 / 390\,000,00 \times 40$	39.69 / 40
ROGER MARTIN	$386\,979.00 / 392\,688,00 \times 40$	39.41 / 40
COLAS	$386\,979.00 / 386\,979.00 \times 40$	40 / 40
BONNEFOY	$386\,979.00 / 466\,297.60 \times 40$	33.19 / 40

### E3 - Classement des offres.

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	CLIMENT	ROGER MARTIN	COLAS	BONNEFOY
Critère N°1 - PRIX				
Note sur 40	39.69	39.41	40	33.19
Critère n°2- VALEUR TECHNIQUE				
Note sur 60	58.00	57,00	57.00	58.00
<b>TOTAL /100</b>	<b>97.69/100</b>	<b>96.41/100</b>	<b>97/100</b>	<b>91.19/100</b>

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	CLIMENT TP
2	COLAS
3	ROGER MARTIN
4	BONNEFOY

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Approuver le choix de la Commission d'Appel d'offres, suite analyse des offres et suivant le procès-verbal d'ouverture des plis réunie le 24 mars 2022 11h00 pour le marché « Aménagement Quartier du Long – Voies actives »,**
- **Attribuer le marché à l'entreprise retenue CLIMENT TP, pour un montant de 390 000.00 € HT**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet.**

## **11 - Offre à chaque JSP : une place au cinéma de Charmoille, pour le film « Notre Dame brûle »**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'offrir une place de cinéma à Charmoille, à chaque Jeune Sapeur-Pompier de Sancey, pour le film « Notre Dame brûle », soit 26 places, accompagnateurs compris.

- **Délibération : Validation à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés pour :**
- **Approuver et valider l'offre d'une place de cinéma aux JSP SANCEY pour le film « Notre Dame brûle » soit 26 places, accompagnateurs compris.**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

## **12 - Affaires diverses**

- Elections : tours de garde : à chacun de s'organiser avec les collègues pour d'éventuels changements puis de le signaler au bureau du secrétariat.

### **Tour de table**

- Point travaux Quartier du Long : en cours
- Point travaux Mairie : choix peinture, 2 places parking pour handicapés prévues
- Point travaux Patronage : problème EDF en cours de résolution
- Travaux enfouissement fibre pour antenne à Voître : vérifier la profondeur des tranchées en bordures de la voie
- Samedi 26/03/22 : élagage rue de la Basilique
- Opération brioches : en préparation pour le 5-7-8 avril
- Déco de Noël : voir pour la renouveler
- Anniversaires : 90 ans Mme Jouillerot – 95 ans Mme Jacquet
- Déco de Pâques : à installer
- Réunion cadre de vie du 8 mars dernier : CR envoyé
- Installation photovoltaïque station d'épuration : à finaliser : 1 panneau en façade contre le bâtiment avec information de production
- Présentation animation micro-folies : visite virtuelle de musées à distance organisée par Familles Rurales et la Médiathèque départementale : à prévoir à la médiathèque de Sancey semaine de la fête : réunion en avril pour organisation
- Présentation succincte du DOB, qui sera envoyé en préparation de la prochaine réunion du CM le vendredi 08 avril 2022
- Rappel : Inauguration parcours Ste J. Antide : dimanche 22 mai

Le Maire clôture la séance à 22h00

**Le Maire**  
**Frédéric CARTIER**

